



## Métropole de Lyon : La **CFDT** obtient de belles revalorisations de carrière

A la Métropole de Lyon, lors de la CAP A du mois de mars 2021, dix-huit agents ont vu leur carrière améliorée :

Précédemment directeurs territoriaux avec une importante ancienneté, la **CFDT** est intervenue pour que cette ancienneté soit utilisée pour leur nouveau grade d'attaché hors classe.

L'article 22 II du décret 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés [ici](#) précise que l'ancienneté importante des directeurs territoriaux au dernier échelon doit être valorisée lors de leur avancement de grade comme attaché hors classe.

C'est par une lettre-pétition, signée par une dizaine d'entre eux, que la **CFDT** a revendiqué la mise en œuvre du texte.

Après discussion avec la **CFDT** et interrogation du centre de gestion du Rhône, la Métropole a validé notre interprétation.

Pour ces agents, cela entraîne un passage immédiat ou plus rapide au grade d'attaché hors classe échelon spécial.

Cela a permis de rattraper jusqu'à trois ans de carrière pour certains. Tous les agents bénéficieront d'un versement rétroactif conséquent et d'une augmentation de traitement plus rapide.

Onze agents sont en activité et sept à la retraite. Pour ces derniers, la Métropole les soutiendra dans leur démarche auprès de la CNRACL pour augmenter leur pension.

C'est une victoire pour les agents concernés et la **CFDT** qui montre tout l'intérêt de se pencher sur l'application des textes.

Vous souhaitez plus d'informations sur ce sujet pour la mise en œuvre dans votre collectivité :

Contact **CFDT** Métropole de Lyon. Tel 04 28 67 56 51. 06 65 10 56 83 [cfdt@grandlyon.com](mailto:cfdt@grandlyon.com)

BLOG : <https://cfdtmetropoledelyon.com/>

Adhérez à la **CFDT** :

